



« ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE »

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC



Vol. 12, n° 3, mars 2023

Mot du président

Nous allons devoir être de plus en plus prudent en ce qui a trait à la cueillette ou à la conservation de renseignements qui portent sur des personnes physiques. Le chapitre 25 des lois du Québec de 2021 établit en effet de nouvelles conditions. Certaines de ces nouvelles dispositions doivent entrer en vigueur le 22 septembre prochain. Il faut par conséquent s'y préparer.

Il faut dire que l'on a déjà souvent tendance à oublier le principe général que pose l'article 37 du *Code civil du Québec* (CCQ) selon lequel il est nécessaire d'avoir un intérêt sérieux et légitime pour cueillir des renseignements personnels, tout en se limitant à ceux qui sont pertinents « à l'objet déclaré du dossier ». De plus, de tels renseignements personnels ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation de l'intéressé ou être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis.

La loi de 2021 a amendé une loi existante, celle portant sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, une loi qui s'applique non seulement aux entreprises, mais aussi aux organismes privés, comme le

sont les associations de familles ou les sociétés de généalogie. Dans son édition du 7 février 2023, *Le Soleil* rappelait que la *Commission d'accès à l'information du Québec (CAI)* a annoncé l'automne dernier que les entreprises et organismes devaient nommer un responsable de la protection des renseignements personnels avant le 22 septembre 2023, cette personne étant soit celle qui détient la plus haute autorité ou toute autre personne désignée.



Michel Bérubé

En plus, un inventaire des renseignements personnels et une évaluation de leur sensibilité doivent être faits. Enfin, un plan d'intervention afin de prévenir, de limiter les conséquences ou de réagir rapidement et de façon adéquate lors d'un incident de confidentialité est aussi exigé.

À terme, advenant un incident de confidentialité, les entreprises¹ devront tenir un registre de tous les évé-

¹ La notion d'entreprise ne se limite pas ici à l'exercice d'une activité commerciale, mais peut comprendre selon l'article 1525, alinéa 3 du CCQ, toute activité organisée qui entraîne par exemple une prestation de services, ce qui correspond aussi aux associations de familles.



nements fâcheux. La CAI et les personnes concernées par l'incident devront être avisées par la firme visée.

La nouvelle disposition, l'article 3.2, qui nous concerne le plus se lit :

Toute personne qui exploite une entreprise doit établir et mettre en œuvre des politiques et des pratiques encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels et propres à assurer la protection de ces renseignements. Celles-ci doivent notamment prévoir l'encadrement applicable à la conservation et à la destruction de ces renseignements, prévoir les rôles et les responsabilités des membres de son personnel tout au long du cycle de vie de ces renseignements et un processus de traitement des plaintes relatives à la protection de ceux-ci. Elles doivent également être proportionnées à la nature et à l'importance des activités de l'entreprise et être approuvées par le responsable de la protection des renseignements personnels.

Des informations détaillées au sujet de ces politiques et de ces pratiques, notamment en ce qui concerne le contenu exigé au premier alinéa, sont, en termes simples et clairs, publiées sur le site Internet de l'entreprise ou, si elle n'a pas de site, rendues accessibles par tout autre moyen approprié.

La Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG) a pour projet d'élaborer un guide sur le sujet de l'intention des sociétés de généalogie. Beaucoup de questions sont en effet soulevées en rapport avec la cueillette d'informations à des fins généalogiques et sur l'utilisation que l'on fait des telles informations. Le quatrième alinéa de l'article 1 de la Loi précise tout de même : *La présente loi ne s'applique pas à la collecte, la détention, l'utilisation ou la communication de matériel journalistique, historique ou généalogique à une fin d'information légitime du public.* Mais, d'autres questions nous concernent également. Peut-on encore publier des informations sur nos membres dans nos bulletins, par exemple leur date de naissance, sans une autorisation de leur part? Peut-on publier la photographie d'une personne encore vivante sans son autorisation ou la diffuser autrement (Facebook ou site Internet)? Doit-on limiter la liste des membres d'une association de familles à une ou deux personnes seulement, par exemple celles qui occupent les postes de secrétaire ou de trésorier de l'association?

Le guide de la FQSG devrait nous éclairer nous aussi sur les limites nouvelles à respecter dans le cadre de nos activités. Nous allons vous tenir au courant.

ÉCRIRE L'HISTOIRE DE VOTRE FAMILLE - À VOS PLUMES !

La Fédération québécoise des sociétés de généalogie vous invite à mettre en lumière vos recherches généalogiques et à écrire votre histoire de famille lors de la prochaine édition de la **Semaine nationale de la généalogie du 18 au 25 novembre 2023** sous le thème : *Écrire l'histoire de votre famille - À vos plumes*

[Écrire l'histoire de votre famille - À vos plumes !](http://federationgenealogie.com)
[\(federationgenealogie.com\)](http://federationgenealogie.com)





Merci aux associations participantes

Nous avons transmis un questionnaire aux associations membres lors de la diffusion du numéro de février des *Nouvelles de Chez nous*. Nous vous présentons les résultats obtenus à ce jour. Cependant, il est encore temps de nous transmettre une réponse à ce questionnaire, afin d'éclairer le conseil d'administration de la Fédération. Cela lui permettra de faire une meilleure analyse des résultats obtenus à sa prochaine rencontre.

Il semble à première vue que ce soient surtout des associations anciennes et plutôt actives qui ont répondu au questionnaire. Qu'en est-il des autres associations? Nous ne pouvons le deviner. C'est pourquoi nous invitons de nouveau les retardataires à participer à l'exercice. Le questionnaire apparaît dans ce numéro à la toute dernière page.

Résultats du questionnaire de février 2023

- 38 % des membres en règle de la FAFQ en 2022 ont répondu au questionnaire, soit 36 sur 94.
- La moyenne d'âge des associations ayant répondu au questionnaire est de 32 ans.
- Seulement deux associations n'avaient pas de bulletin.
- En moyenne, les associations publient 3 bulletins par année.
- Sur les 36 répondants, seulement deux n'avaient pas de bulletins papier.
- Sur les 36 répondants, 25 avaient un bulletin format numérique.
- Sur les 36 répondants, 25 avaient les formats de bulletin papier et numérique.
- 34 sur 36 répondants avaient un responsable de revue.
- Seulement 12 associations sur 36 avaient un comité de rédaction.
- 23 associations sur 36 ont une infolettre ou un message de leur président.
- 26 associations sur 36 ont un généalogiste attitré.
- 32 associations sur 36 avaient un site web. 29 associations disaient mettre leur site à jour.
- 30 associations sur 36 avaient un site Facebook.
- 21 associations de familles sur 36 disaient que leurs membres connaissaient *Nouvelles de chez nous*.
- Seulement 14 associations disaient faire circuler *Nouvelles de chez nous* parmi leurs membres.
- 27 associations sur 36 disaient que leurs membres connaissaient le site fafq.org

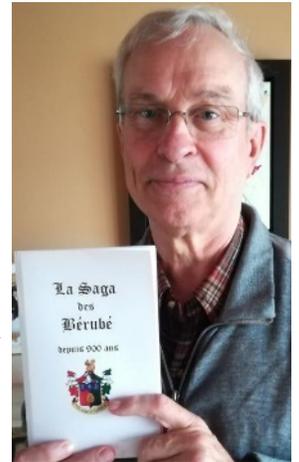


Des Bérubé mêlés au commerce international durant la renaissance

Par Michel Bérubé

Le texte a été publié dans la revue *L'Ancêtre* de la Société de généalogie de Québec, vol. 48, no 339, été 2022, pp. 231 et ss.

Michel Bérubé a travaillé dans le secteur public de 1976 à 2011 après avoir obtenu une licence en droit de l'Université de Montréal en 1974 et accédé au Barreau du Québec en 1975. Il a surtout travaillé dans les domaines des politiques publiques et des relations intergouvernementales. Membre de l'Association des familles Bérubé (AFB) depuis 1985, il a collaboré au tome I de *Les Bérubé d'hier et d'aujourd'hui* publié par celle-ci en 1988, au tome II datant de 2000, de même qu'à l'enrichissement du site Internet www.berrubey.com. Président de l'Association depuis 2012, il rédige une chronique, intitulée « L'historiographie », pour le périodique de l'AFB, *Le Monde Berrubey*. Il a produit à la fin de 2020 un volume intitulé *La Saga des Bérubé depuis 900 ans*, surtout destiné aux membres de son association, auxquels il a été distribué gratuitement¹. Il a également publié dans *L'Ancêtre*, au numéro de l'été 2021, un texte intitulé « Notre parenté dans les Îles Britanniques ».



Résumé

Dans *La Saga des Bérubé depuis 900 ans*², l'auteur s'est intéressé à l'origine scandinave de son patronyme qui a laissé plusieurs traces en Angleterre depuis le XII^e siècle. Il a également tenté de décoder la signification des résultats obtenus par plusieurs Bérubé à des tests portant sur leur ADNy. En bref, cela les relie à l'haplogroupe R-U198 longtemps identifié aux Anglo-Saxons. Les Bérubé appartiennent cependant à un sous-sous-sous-groupe dans lequel ils se retrouvent seuls avec deux Suédois, dont l'ADNy n'est pas considéré comme scandinave par certains experts. Les tests ADNy de descendants pourraient correspondre à des Saxons danois du Moyen Âge. Dans le cadre du présent article, il va plus loin sur cette dernière piste. Les informations qu'il expose nous aident à clarifier comment le patronyme a pu apparaître en Normandie, mais aussi à expliquer du même coup la rareté des Berrubé/Bérubé/Berrubi/Barubé en France.

Dans *Les Bérubé d'hier et d'aujourd'hui*, tome II, j'ai soulevé plusieurs hypothèses en ce qui a trait à l'établissement des Berrubé à Rouen, dont une en lien avec le commerce international³. Il était question de Jehan de Berobi⁴ présent à Anvers en 1506, mais identifié comme

habitant au Guipusco, au Pays basque, sur un reçu écrit en français pour la vente d'une part d'un quart d'un navire, sans doute une part de la cargaison de blé transportée alors de Zélande jusqu'en Andalousie. Martin de Beroby⁵ apparaît également sur une liste d'une cinquantaine de marchands méridionaux présents à Anvers en 1553, tous les autres noms ayant une consonance hispanique, par exemple Castro, Gomes, Lopes, Torre ou Ximenez. Je me questionnais aussi sur la présence d'un village nommé Berrobi dans la même région du Guipusco, considérant surtout qu'un village a autrefois porté le même nom en Angleterre. Nous savons que ce village d'Angleterre s'est appelé Beruby au Moyen Âge (de nos jours Barby⁶). Cette hypothèse s'appuyait également sur le fait que Rouen se trouvait sur un circuit reliant Anvers au Pays basque, les mêmes marchands méridionaux étant présents à Rouen comme à Anvers, tout en francisant souvent leur nom lorsqu'ils faisaient affaires à Rouen.

Je suis revenu là-dessus dans un texte intitulé *Des capitaines au long cours* publié sur le site Internet de l'AFB⁷. J'y mentionne le nom du capitaine John de Beroby dont le bateau entre à Bristol, en Angleterre, en 1545, en provenance d'Errentaria au Pays basque, avec une cargaison de fer. Il y a ensuite deux autres capitaines Beroby, dont Michael qui fait plusieurs entrées au port de Bristol en 1563. *Marten de Beroby* est d'ailleurs identifié comme un Espagnol apportant une cargaison de vin en Angleterre⁸. Ce dernier m'apparaît être le même individu nommé



Martin qui était présent à Anvers à l'époque, tout cela permettant de présumer d'un lien de parenté entre les trois Beroby que je viens de mentionner et l'armateur ou marchand Jehan de Berobi. Par ailleurs, les Beroby qui se présentent à Bristol sont nécessairement identifiés aux « marchands aventuriers », des Anglais qui sont allés s'établir à l'étranger pour éviter une taxe touchant le commerce, surtout celui de la laine. C'est Sébastien Cabot, fils de Jehan Cabot, qui dirige la Compagnie des marchands aventuriers à Bristol, en 1551⁹, elle-même sans doute fondée sur le modèle d'un groupe identique déjà organisé à Londres depuis 1498. D'autres facteurs peuvent expliquer les raisons du départ d'Angleterre des Beroby (voir Annexe 1).

J'ai ignoré cette hypothèse par la suite, en bonne partie parce que notre ADNy ne correspond pas du tout à celui des Basques. De plus, notre nom est déjà présent en Normandie au début des années 1540. Il me semblait donc plus raisonnable de penser que nous descendions d'un artisan arrivé à Rouen pendant l'occupation anglaise de 1419 à 1449, scénario que je privilégie. L'objection soulevée sur la base de notre ADNy perd toutefois de son



Façade de l'Hôtel de ville de Berrobi.
Photo fournie par Georges-Louis Bérubé.

poids si les Beroby étaient en fait des marchands étrangers établis au Pays basque et non des Basques eux-mêmes. Le contexte n'est pas non plus le même s'ils y étaient déjà avant 1500.

Il y a un intervalle de 40 à 60 ans entre Jehan de Berobi et les trois capitaines Beroby auxquels on pourrait le rattacher. Jehan ne peut être leur père, mais possiblement leur grand-père, leur grand-oncle ou même leur arrière-grand-père. Il y a donc au moins deux ou trois générations qui les séparent.

J'ai récemment découvert un document traitant des archives municipales de la ville de San Sebastian allant de

1200 à 1813, publié en 1895¹⁰, dans lequel il est question de Martin (p. 227), de Miguel (p. 228) et de Joanes (p. 230)¹¹. En 1566, ils habitaient tous les trois sur différentes rues du village de Berrobi, dans la juridiction de Tolosa. Ils sont identifiés à la maison Berrobizarra ou Berrobi-Zaarra qu'il faut prendre ici dans le sens de famille. Les prénoms de ces trois Berrobi correspondent en espagnol à ceux des trois capitaines Martin, Michael et John de Beroby.

Les descendants de Jehan de Berobi ont maintenu la présence de cette famille Berrobi au Guipuscoa, province basque distincte du Biscayne. Les capitaines Beroby appareillaient de Rendrye, un port de commerce situé à l'est de San Sebastian, tout près de la Guyane, redevenue française après 1453, mais que fréquentaient quand même les *Anglois*. Les Basques appelaient plutôt l'endroit *Renteria* et les Espagnols, *Errenteria*. Situé à 12 km de Berrobi, ce port avait une vocation internationale.

Un membre de la famille a pu être placé à Rouen comme représentant à demeure, sur le modèle inspiré des familles méridionales bien avant de migrer plus massivement vers Rouen¹². Ils avaient à Anvers et à Bruges des regroupements que l'on qualifiait de colonies. La colonie basque de Bruges avait même été établie avant celle des Espagnols, au XIV^e siècle, alors que les marchands de laine anglais faisaient aussi des affaires dans cette ville. Si les Beroby/Berrobi sont déjà présents au Guipuscoa en 1500, il est raisonnable de penser qu'au moins un représentant de leurs intérêts a déjà été placé à Rouen à cette période.

Dans *La saga des Bérubé depuis 900 ans*, notre nom est également associé au commerce international, notamment avec John Barube, un bourgeois aisé de Coventry qui fait son testament en 1519, et possiblement avec Adam de Berruby, présent à Dublin en 1263-64. Il y est alors inscrit à la Guilde marchande de cette ville. Dans mon texte sur les capitaines au long cours, il est également question de Robert Baroby, un marchand de Londres, qui mandate un concitoyen établi à Bordeaux, le 27 décembre 1527, afin de recevoir pour son compte *les marchandises comme draps, cuyrs, vaysselle d'estaing*¹³ et autres. Il lui reconnaît même le droit, *d'affréter des navires pour son compte*. Le mandat est écrit en français.

Comment expliquer par ailleurs qu'un Beroby ou Beruby présent à Rouen ait pu migrer progressivement vers l'intérieur du Pays de Caux ? Il ne serait pas le seul, ni même le premier. Il y a par exemple des *De Sevilla* espagnols dont le nom est devenu *Civille* à Rouen. Ils l'ont fait également, peut-être pour d'autres raisons; ils agissent même comme banquier dans l'arrière-pays. Il en fut peut-être de même dans le cas des Beroby, quoique l'ex-



exploitation du lin et l'utilisation massive de la toile de lin puissent être en cause également. Si les Beroby ont quitté l'Angleterre pour le Pays basque, c'est sans doute, comme pour les autres marchands aventuriers, pour éviter la taxe qu'on y imposait aux marchands de laine, surnommés *staplers*, parmi lesquels il faut inclure John Barube, à moins que ce ne soit tout simplement à cause du déclin prolongé de l'économie anglaise dans la première moitié du XV^e siècle. L'exploitation du lin pouvait offrir l'occasion de prendre une revanche à partir de la Normandie et, à l'abri des taxes anglaises, au Pays basque. La toile de lin faisait déjà l'objet d'échanges commerciaux entre Rouen et la Biscayne. Le *lin de Rouen* a même fait partie des matières que l'on associait au *commerce noble* en Espagne¹⁴.

Tout cela fait écho pour moi à d'anciennes recherches. À l'automne de 1989, je citais dans *Le Monde Berruby* (p. 7) le passage d'un livre sur Rouen¹⁵ qui parlait de l'affluence des étrangers à Rouen, y compris celle des Anglais et des Flamands, vers 1500. La présence, en 1562, d'un Jehan Berrubé à Saint-Gervais, faubourg de Rouen, soulevait déjà la piste du textile, ce faubourg ayant connu, dès 1398, la naissance de deux corporations influentes, celle des toiliers et celle des drapiers.

Plus loin, il est justement question¹⁶ d'une lignée des Berubé de Bretagne qui commence, à notre connaissance, avec Charles Berubé de Costentin (v. 1665-av. 1762), légèrement plus jeune que notre ancêtre Damian, né en 1647, un fournisseur de la marine qui a été ennobli par Louis XIV¹⁷. Il devait fournir la marine en voiles fabriquées de lin. S'il était un marchand à l'aise, il a peut-être tout simplement acheté un titre de noblesse. Charles-Pierre (1720-1800) est par la suite armateur à Saint-Malo, les Bérubé de Bretagne comptant par ailleurs plusieurs marins, notamment des capitaines. Il y en a même un, nommé Pierre, qui a été témoin d'un mariage célébré à Pabos, en Gaspésie, le 25 juin 1753¹⁸. Or, son bateau, le *Saint-Esprit*, venait de Bayonne au Pays basque français. Toute une coïncidence ! Les Basques étaient de toute façon présents à Saint-Malo. Des auteurs mentionnent que leur collaboration avec les Malouins s'étendait aussi aux Dieppois.

Manet¹⁹ a signalé en 1824 que le nom Bérubé correspond à celui des Malouins célèbres qui ont

concouru dans leur temps à lier notre histoire à celle de toutes les nations et qui, presque dès en naissant, eurent cette audace, cette fermeté d'âme que les vieux marins ne doivent d'ordinaire qu'à l'habitude de voir le péril

Un autre auteur, Charles Cunat²⁰ inscrivait le nom Bérubé

parmi *ceux de capitaines qui ont mérité de passer à la postérité*. La mention *dans leur temps* permet de croire qu'il y a eu de ces Berubé malouins bien avant le Charles présent au XVIII^e siècle, peut-être même au XVI^e siècle. Si nous suivons par conséquent la piste du commerce maritime international, nous avons un lien pour rattacher les Beroby/Berubi aux Beruby/Berrubi. Cette piste m'est revenue à l'esprit en relisant un texte intitulé *Rouen et les « nouveaux horizons »* publié dans *La Renaissance et le Nouveau Monde*. Conscient du fait que notre patronyme est essentiellement présent autour de Rouen à l'époque, j'ai été étonné de lire que

Le choix de Rouen, premier centre maritime français, se justifiait en outre par sa situation intermédiaire entre Flandre et Espagne, qui en faisait un pôle idéal de redistribution pour les richesses provenant des Indes, et par sa réputation de relative xénophilie, la liberté de commerce et des gens y étant assurée²¹.

Rouen était en fait situé au cœur de deux grands axes économiques, l'un reliant l'Espagne à la Flandre *drapante*, pensons à la laine de Burgos, l'autre avec l'Angleterre, notamment pour le commerce du vin et du fer, des produits que les Beroby ont justement importés à Bristol.

Les marchands méridionaux ont massivement quitté Bruges ou Anvers pour s'établir en grand nombre à Rouen autour de 1585. Or, les Berrubé y étaient déjà établis depuis un certain temps. Cela ne concorde donc pas. Mais, il y a eu en réalité deux vagues de migration vers Rouen, la première vers 1500²². Il faut préciser que la présence de ces marchands venus d'Espagne est déjà importante en Flandre dès le milieu du XV^e siècle, voire plus tôt pour les Basques de Bruges, et que la période culminante de leur afflux se situe autour de 1510, alors que Jehan de Berobi y fait déjà des affaires. Tout comme les Italiens, les marchands espagnols qui s'établissent alors à Rouen y sont très bien accueillis. Ce n'est pas toujours le cas pour les Anglais. Des Espagnols se font naturaliser à Rouen dans les années 1540, ce qui n'était pas nécessairement utile pour un Beroby s'il maîtrisait parfaitement le français tout en ayant été identifié au départ comme Basque. À l'époque, la distinction entre un Basque français et un Basque espagnol n'était pas claire.

Il y a par ailleurs des gens qui ont porté le nom Berrubi en Normandie tout comme il y a eu des Berubi/Beruby et des Berobi/Beroby en Angleterre au Moyen Âge. L'hypothèse ne peut donc être rejetée en fonction de l'orthographe d'un nom qui a beaucoup varié. Il variait encore à l'époque de notre ancêtre Damian, tantôt nommé Berrubé, Berruby ou Barube, au XVII^e siècle. Dans l'est du Yorkshire, le nom Beruby semble avoir évolué en Bero-



by/Boroby/Baroby au XV^e siècle²³. Paradoxalement, le nom a plutôt évolué en Berube dans l'ouest du Yorkshire où il est présent depuis le XII^e siècle. On trouve en effet de nombreux actes concernant des Berube dans les registres paroissiaux devenus obligatoires après 1537²⁴. William de Beroby, le curé de Garforth, près de Leeds, constitue une exception pour cette région avec son « o » en place du « u » en 1402.

Est-ce que l'entrepreneuriat et le goût de la mer peuvent se transmettre génétiquement, ou du moins le tempérament qui en est à l'origine ? Gaspard Berrubé, écuyer, portant le titre de sieur de Lourmé est originaire du village de Limésy en Normandie, où il se marie en 1661. Les deux parents de notre ancêtre Damian sont également nés à Limésy. Il est fort probablement un petit cousin de Damian. Il a fait carrière comme militaire dans la garde du corps du roi de France, d'abord en tant qu'archer posté à Calais²⁵. Il a 28 ans lors de cette nomination en 1658. Ses descendants forment une famille bourgeoise établie à Maromme, en banlieue de Rouen, après avoir quitté Limésy. Ces Berrubé y exploitent quatre fabriques de papier. Un Jean-Baptiste possède à lui seul deux moulins en 1748. Qualifiés d'industriels, deux descendants seront maires de Maromme plus tard, dont Nicolas Tranquille élu en 1843 et réélu en 1848. Ces Berrubé ont largement contribué au financement de l'église de Maromme, soit à 40 %. Ils avaient dans cette ville, jusqu'à il y a une vingtaine d'années, un cimetière privé comportant trois caveaux au nom des familles de Nicolas, d'Émile et de Jules Berrubé.

Faut-il y voir une simple coïncidence dans l'activisme d'André Bérubé (1711-1793) chez nous, à Rivière-Ouelle ? Ce petit-fils de l'ancêtre Damian est un père prolifique avec 17 enfants. Ses descendants constituent de ce fait la lignée la plus nombreuse des Bérubé. À Rivière-Ouelle, André a par ailleurs relancé la pêche au marsouin²⁶, en fait des bélugas, après 1763, d'abord avec son frère François (1707-1774), puis avec d'autres associés dont Pierre Plourde, un cousin. Bien qu'analphabète, André devient un homme d'affaires influent à Rivière-Ouelle et le bailli (baillif) de l'endroit en 1765²⁷. En 1773, il restructure la société de pêche au marsouin, de concert avec Jean-Baptiste Bonenfant et Joseph Boucher. Il a, semble-t-il, racheté en sous-main les multiples parts héritées par des neveux et des nièces des premiers associés. On renégocie le prix de vente des barriques d'huile. *Le ton est ferme. On veut de l'efficacité. Finies les folies* l'²⁸ André achète et achète ! À titre d'exemple, en 1769, il reprend la terre de son beau-frère Louis Martin, époux de sa sœur, en payant les dettes de ce dernier au marchand Jean-Baptiste Bonenfant pour une valeur de 533 livres²⁹. Cela dit, son

leadership ne fait pas que des heureux. À sa mort, il y aura d'ailleurs contre sa succession une contestation judiciaire impliquant un de ses fils contre quatre de ses frères³⁰. Le procès a eu lieu en 1800.

En conclusion, ce texte permet de croire que nous avons maintenant établi, avec les Beroby/Berrobi de la Renaissance, le lien qui nous manquait entre l'histoire de ces Beruby normands influents en Angleterre au Moyen Âge et l'histoire plus récente de leurs rares descendants Berrubé/Bérubé de France et de ceux, beaucoup plus nombreux, d'Amérique. En ce qui me concerne, 6 % de mon ADN *autosomal* correspond à celui qu'on retrouve au Pays basque. Peut-être s'agit-il d'un lointain héritage de cette période durant laquelle se sont croisés les Basques, les Malouins et les Normands, à la fois des marchands, des marins et, aussi, des armateurs.

ANNEXE 1

Des causes de la migration hors de l'Angleterre

Avec l'émergence des marchands aventuriers davantage tournés vers Anvers, il s'ensuit une perte d'influence des marchands de laine, ces *staplers* dont le siège se trouvait à Calais, une colonie anglaise située sur le continent. La ville sera d'ailleurs reprise par la France en 1558. Mais, l'Angleterre s'est aussi transformée sur plusieurs autres plans au XV^e siècle. L'époque d'un Édouard III que les Anglo-Saxons surnommaient *le Français* est révolue. Jusqu'à lui, le français avait été la langue des gentilshommes. Cela va prendre fin.

Les Tudors succèdent progressivement aux Plantagenêt après des turbulences comme la Guerre des Roses de 1460 à 1471. Or, les Beruby avaient souvent été des privilégiés sous le règne des Plantagenêt, assumant la charge d'institutions religieuses, voire une présence auprès des barons d'Haringworth ou du roi lui-même. Je pense notamment à William de Berughby³¹, à la fois curé, fonctionnaire (*king's clerk*) et même procureur d'une abbaye d'Angers auprès du roi, de 1344 à 1347³². Mentionnons aussi le chapelain Robert de Berughby qui reçoit une riche paroisse en cadeau du même roi ... *in the king's gift of his custody of the lands and heir of Edmund, earl of Kent, tenant in chief*³³. Ce dernier est le fils d'Edmond de Plantagenêt, demi-frère du roi Édouard II, surnommé Woodstock. Edmond a été décapité pour trahison après avoir refusé de ne plus dénoncer la disparition du roi, vraisemblablement tué à Bordeaux sur ordre de la reine et de son amant.

En 1397, John Berowby est l'exécuteur testamentaire de Richard La Zouche, un parent de William La Zouche,



mort vers 1380, baron d'*Harygnworth*. Un de ses héritiers se nomme John Berwby; c'est peut-être le même individu. Cette famille Zouche possède le *Manor of Beruby*. Elle est également présente à Calais où quatre La Zouche, tous nommés William, ont consécutivement, de père en fils, assumé la charge de lieutenant de Calais dès 1413. Les *staplers* présents à Calais fréquentaient alors le marché de Bruges où les Basques étaient déjà présents. Ce pourrait être ainsi qu'un Beroby s'est inséré dans le réseau commercial des Basques du Guipiusco.

Cela dit, les Anglo-Saxons sont devenus plus nationalistes et un peu plus anti-français après la série de défaites qui a mis fin à la guerre de Cent Ans en 1453. Il n'est plus toujours bon de passer pour un Français en Angleterre. Certaines personnes ont sans doute modifié leur patronyme volontairement, en lui donnant une consonance anglo-saxonne comme Borrowby ou Boroughby. L'anglais moderne va ainsi émerger au détriment du français normand qui était toujours parlé en Angleterre :

The conquered tongue of the Anglo-Saxon, much modified and corrupted³⁴, had triumphed over Norman French, and possibly nothing better signifies the growing exclusiveness, national consciousness, and sense of separation from the European and continental community than the victory of native English over alien French³⁵.

En somme un *Brexit* avant le temps et peut-être des racines de celui que nous connaissons de nos jours ! S'il reste alors quelque chose d'anglais chez les Beroby/Beruby de la Renaissance, c'est bien par leurs activités que cela se constate: *The Sea did more than just define the English, it inspired them to become sailors, merchants, explorers and empire-builders³⁶.*

ANNEXE 2

La lignée des Bérubé de Bretagne

Je tiens les informations sur ce sujet de feu Henri Beaugé-Bérubé décédé en 2015 à l'âge de 94 ans. J'ai eu l'occasion de le rencontrer il y a trente ans après l'entretien d'une correspondance. Cet échange a pris une importance particulière lorsque j'ai reçu de sa part une copie de toute la documentation qu'il avait lui-même compilée sur sa lignée de Bretagne, ainsi que des photos de famille. Cette importance s'est accrue par la suite quand j'en ai su davantage sur lui. Il était un des derniers « compagnons de la libération » encore vivants, donc membre d'un ordre créé par le Général de Gaulle en 1940. Il a d'ailleurs eu droit à des hommages de la part des autorités françaises lors de son décès, le 16 décembre 2015, notamment du président de la République, du président de l'Assemblée nationale et de la mairesse de Paris.

À noter que son grand-père, le colonel Raoul Bérubé (1852-1941), s'est lui-même interrogé sur sa généalogie tout en se questionnant sur ses liens avec les Bérubé du Québec. À l'époque, il a même entretenu une correspondance à ce sujet avec un universitaire québécois, Louis Bérubé, un spécialiste des pêcheries qui a enseigné à l'École des Sciences de l'Université Laval jusqu'en 1961.

ANNEXE 3

Un lien avec les Lévesque ?

Les Bérubé peuvent se targuer d'être proches de certaines familles alliées. Les Soucy viennent en premier lieu parce que l'ancêtre Damian Berrubé a épousé la veuve Soucy (Jeanne Savonnet), devenant ainsi le beau-père des enfants Soucy. Il y a aussi les Plourde dont l'ancêtre René a épousé l'ainée de Damian, Jeanne-Marguerite. Il y en a d'autres, dont les Lévesque qui sont importants pour plusieurs raisons. L'ancêtre Lévesque provenait d'un village voisin (Hautot-Saint-Sulpice) de celui de l'ancêtre Berrubé (Rocquefort) en Haute-Normandie. Ils sont venus en Amérique ensemble, sur le même navire, en 1671. Ils ont obtenu des terres situées à proximité l'une de l'autre. De nombreux mariages Bérubé – Lévesque ou Lévesque –

Bérubé ont ensuite été célébrés : cinq chez l'ainé de Damian, Pierre, dont celui de Dorothee Bérubé, ancêtre du premier ministre René Lévesque, quatre également chez le cadet Mathurin, et trois chez André, fils de Pierre, dont il est question dans le texte principal.

En France, des Bérubé et des Lévesque auraient par ailleurs offert des dons au Prieuré de la Madeleine de Rouen, une institution située près de l'archevêché qui venait en aide aux immigrants pauvres, une information dont je n'ai pu retrouver la source. Marin Berrubey est curé de la paroisse Saint-Cande-le-Jeune de Rouen dans les années 1580, une paroisse du Vieux-Rouen qui accueillait des immigrants méridionaux et recevait des dons de certains d'entre eux³⁷. Il avait été auparavant clerc *matriculier* auprès de l'archevêché, c'est-à-dire responsable de la matricule des pauvres, une liste de ceux qui étaient autorisés à mendier; on les nommait marguilliers.

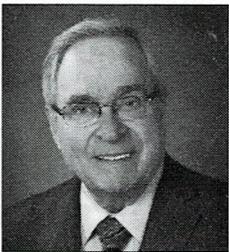
Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

michelberube22@videotron.ca



Sources

- ¹ Les Bérubé célébraient en 2021 le 350^e anniversaire de l'arrivée de leur ancêtre Damian Berrubé, aussi écrit Berruby, Berrubey ou Barube, en Amérique. En 2022, ils fêtent le 350^e anniversaire de la seigneurie de La Bouteillerie (Rivière-Ouelle), berceau de plusieurs familles du Bas-du-Fleuve.
- ² BÉRUBÉ, Michel. *La saga des Bérubé depuis 900 ans*, Association des familles Bérubé, Québec, 2021, 120 p.
- ³ PRÉVOST, Robert. « Bérubé, un patronyme exclusif à la région de Rouen », *La Presse*, 12 février 1974.
- ⁴ DOEHAERD, Renée. *Études anversoises*, documents sur le commerce international à Anvers, S.E.V.P.E.N., 1962, p. 184.
- ⁵ GORIS, J.A. *Étude sur les colonies marchandes méridionales (Portugais, Espagnols, Italiens) à Anvers de 1488 à 1567*, Louvain, Librairie universitaire, 1925, p. 249.
- ⁶ D'autres lieux autrefois nommés Beruby ou Berubi sont de nos jours des Borrowby ou Barrowby.
- ⁷ BÉRUBÉ, Michel. [Le-mystère-De-Berrobi.pdf](#), ([berrubey.com](#)).
- ⁸ EDUCATION DEPARTMENT OF THE PRIVY COUNCIL OFFICE. *Acts of the Privy Council of England. New Series 1556-1558*, Londres, 1892, vol. VI, p. 407. Disponible dans [Google Books](#).
- ⁹ LESTRIGANT, Frank. « La conférence de Saint-Malo (1552-1553) », *La Renaissance et le Nouveau Monde*, Musée du Québec, 1984, p. 42.
- ¹⁰ *Colección de documentos históricos del Archivo Municipal de la M.N. y M.L. Ciudad de San Sebastian – años 1200-1813*, San Sebastian, La Union Vascongada, 1895, 324 p. Disponible dans [Google Books](#).
- ¹¹ Comme il y a des traces de ce dernier plus tard sous le nom de Juan ou Joan, il peut aussi s'agir d'un membre d'une autre génération, par exemple un fils de John de Beroby. Le prénom Jean est par ailleurs très présent chez les Berrubé de Normandie.
- ¹² VAZQUEZ DE PRADA, Valentin. *Lettres marchandes d'Anvers*, t. 1, Éd. S.E.V.P.E.N., 1960, p. 163.
- ¹³ NOULENS, J., sous la dir. de. *Revue d'Aquitaine et des Pyrénées – Recueil historique de Guienne, Périgord, Gascogne, Béarn, Lan-guedoc*, douzième année, t. XII, 1868, p. 492. Disponible dans [Google Books](#).
- ¹⁴ BENNASSAR, Bartolomé. *Histoire des Espagnols (VI^e-XX^e siècle)*, Aylesbury, Éd. Robert Laffont, 1992, p. 309.
- ¹⁵ GOSSELIN, Édouard, *Documents authentiques et inédits pour servir à l'histoire de la marine marchande et du commerce rouennais*, Rouen, 1876, p. 67.
- ¹⁶ *Les Bérubé d'hier et d'aujourd'hui*, t. II, Association des familles Bérubé, 2000, p. 164 à 166.
- ¹⁷ Voir l'annexe 2 pour en savoir plus sur la source de ces informations.
- ¹⁸ Événement rapporté par l'historien Paul-Henri Hudon, tome II de *Les Bérubé d'hier et d'aujourd'hui*, Québec, Association des familles Bérubé, 2000, p. 24.
- ¹⁹ MANET, François Gille Barnabé. *Biographie des Malouins célèbres, nés depuis le 15^e siècle jusqu'à nos jours*, Saint-Malo, H. Rottier, imprimeur, 1824, p. 72. Disponible dans [Google Books](#).
- ²⁰ CUNAT, Charles. *Saint-Malo illustré par ses marins*, Rennes, Imprimerie F. Péalat, 1857, p. 91. Disponible dans [Google Books](#)
- ²¹ Op. cit. note 9, p. 234.
- ²² DEMEULENAERE-DOUYÈRE, Christiane. « Les Espagnols et la société rouennaise au XVI^e siècle », *Études Normandes*, 1981, vol. 30, n^o 3, p. 65.
- ²³ BÉRUBÉ, Michel. *Des gens et des lieux du Moyen-âge dont le nom nous ressemble*, 2013, sur le [site de l'AFB](#).
- ²⁴ BÉRUBÉ. *Op. cit.*, p. 63
- ²⁵ L'acte de nomination par Louis de Béthune, comte de Charost, apparaît dans *Mémoriaux de la Cour des aides*, f^o258, aux Archives de Seine-Maritime à Rouen, cote 3 BP 42.
- ²⁶ HUDON, Paul-Henri. « André Bérubé (1711-1793) sociétaire de la pêche à marsouins », *Le Monde Berrubey*, Association des familles Bérubé, hiver 1994, p. 17-18.
- ²⁷ HUDON, Paul-Henri. « André Bérubé III (1711-1793) achète... et... achète, *Le Monde Berrubey*, Association des familles Bérubé, été 1999, p. 19.
- ²⁸ HUDON, Paul-Henri. « André Bérubé et Joseph Boucher restructurent la société de pêche à marsouins de la Pointe de Rivière-Ouelle », *Le Monde Berrubey*, Association des familles Bérubé, hiver 1995, p. 14.
- ²⁹ HUDON, Paul-Henri. « André Bérubé et Joseph Boucher restructurent la société de pêche à marsouins de la Pointe de Rivière-Ouelle (suite) », *Le Monde Berrubey*, Association des familles Bérubé, automne 1999, p. 19.
- ³⁰ HUDON, Paul-Henri. « Cinq frères Bérubé en procès », *Le Monde Berrubey*, Association des familles Bérubé, automne 1995, hiver et printemps 1996.
- ³¹ Le village de Beruby, de nos jours Barby, a vu son nom évoluer avec le temps devenant Berughby, Borroughby, Beroby, voire Berrobi.
- ³² BÉRUBÉ. *Op. cit.*, p. 59 et suiv.
- ³³ *Ibid.*, p. 83.
- ³⁴ Cette langue anglaise est *corrompue* parce qu'elle reste truffée en réalité de mots français comme le démontre bien Anthony Lacoudre dans *L'incroyable histoire des mots français en anglais. Ou comment les Anglais parlent français sans le savoir*, New York, Walworth Publishing, 2015, 335 p.
- ³⁵ BALDWIN SMITH, Lacey. *This Realm of England 1399 to 1688*, London and Toronto, D.C. Heath and co., 1976, p. 77.
- ³⁶ McCRUM, Robert. « GLOBISH », *How the English Language Became the World's Language*, Doubleday Canada, 2010, p. 25.
- ³⁷ DEMEULENAERE-DOUYÈRE. *Op. cit.*, p. 77.



L'énigme de votre nom (60)

Un ancêtre à noms dits multiples

Par Roland Jacob

Il arrive très souvent que la descendance d'un ancêtre décide d'adopter le nom dit de ce dernier. Au cours des siècles, d'une génération à l'autre, le nom ou le surnom subit des transformations dans la prononciation ou dans la graphie au gré de la fantaisie du rédacteur de l'acte. La prononciation est étroitement reliée à l'accent dialectal, alors que les modifications de la graphie sont reliées au fait que l'orthographe n'était pas fixée et que le curé ou le notaire écrivaient le nom comme ils l'entendaient, et selon leur propre accent.

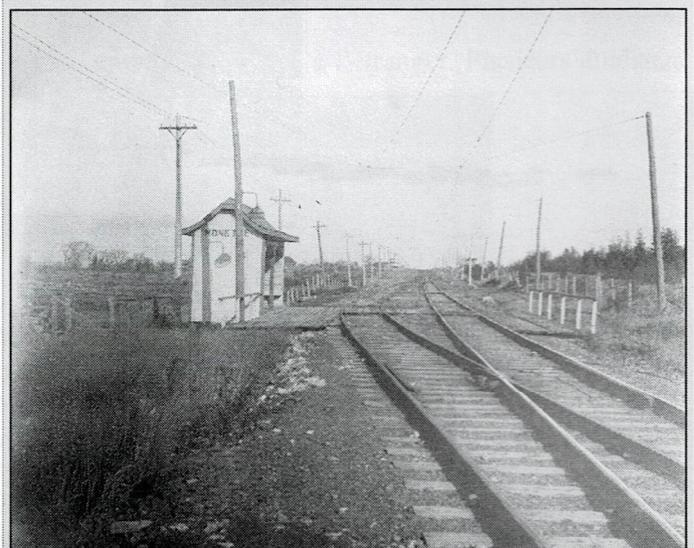
L'un des motifs de noms dits multiples pour un même ancêtre est l'établissement d'une famille nombreuse dans la même région. L'adoption de surnoms distincts permet de distinguer les diverses branches de la famille. C'est le cas des descendants de l'ancêtre *Paul Hus*. On y trouve, évidemment, le patronyme HUS, qui est un nom d'origine germanique formé de la racine unique *hus*, « maison ». Certains de ses descendants ont formé un nouveau patronyme en réunissant le prénom et le nom de l'ancêtre, avec ou sans trait d'union. Ce qui a donné les formes PAULHUS, PAULUS et PAUL-HUS. D'autres ont préféré adopté comme nom de famille le prénom de l'ancêtre. On les connaît donc sous les noms de PAUL ou de son diminutif PAULET. Cette famille habitait dans la région de Sorel où se trouve l'île du Moine. Plusieurs surnoms de la famille sont reliés à cette île. Une branche porte le surnom de LEMOINE, probablement parce que son lot était situé à proximité de ladite île. Les LATRAVERSE doivent leur nom à celui qui faisait passer les gens de la terre ferme à l'île en bac. Ledit moine se nommait, dit-on, CAPISTRAN et a donné son nom à une autre lignée. Il reste les branches de MILLET et MILLETTE. Elles relient à celui qui cultivait le mil. N'oublions pas les surnoms BEAUCHEMIN et COURNOYER. Le premier vient de l'emplacement de sa terre le long d'une voie portant ce nom. Il appert qu'il existait un fief nommé *Cournoyer* où l'un des descendants de *Paul Hus* aurait été engagé et en aurait adopté le surnom. Allez savoir!

Le cas du patronyme CUILLERIER présente un certain intérêt. D'entrée de jeu, rappelons qu'il s'agit d'un surnom de métier désignant le forgeron qui fabrique des cuillères. L'ancêtre *René Cuillierier dit Léveillé* était originaire de la province d'Anjou. Les transformations qu'a subies le patronyme CUILLERIER sont surtout d'ordre orthographique. Le PRDH a relevé 94 graphies

différentes dans les documents du Québec ancien. C'est donc dire que la fantaisie des rédacteurs d'actes était florissante. À titre d'exemple, voici les graphies les plus fréquentes : CUEILLERIER, CUILLERIER, CUILLERRIER, CUILLIERIER, CUILERIER et CULLIERIER. Un constat étonnant : l'une des formes les plus répandues parmi les abonnés du téléphone est presque absente dans ce relevé. Il s'agit de la graphie CUIERRIER. Comme ce fut souvent le cas dans notre histoire, l'émigration vers les États-Unis ou vers l'Ontario nous a ménagé des surprises. Chez nos amis du sud, on a traduit le patronyme en SPOONER. Quelques générations plus tard, des SPOONER sont revenus au Québec et ont conservé leur patronyme anglais. Dans la province voisine, le s'est écrit CURRIER et s'est prononcé à l'anglaise. Des descendants de CURRIER sont revenus chez nous et ont francisé la prononciation. Une chose est sûre, parce qu'elle a été vérifiée en établissant l'ascendance, quelle que soit la graphie, tous les CUIERRIER et CURRIER ont pour ancêtre *René Cuillierier dit Léveillé*, y compris au moins une lignée de SPOONER.



IL Y A 100 ANS



Station Monette, renommée St Vital
Archives STM - cote 2-920-094 (1920)



Retour du monument des Gilbert sur la terre ancestrale

MÉMOIRE. Discrètement et sans faire grand bruit, le monument commémoratif des familles Gilbert trône de nouveau sur la terre ancestrale, à Saint-Augustin. Retrouvé à la suite de plusieurs décennies de recherche, le voilà dignement replacé là où la descendance d'Étienne Gilbert a pris racine, il y a plus de 300 ans.

Rencontré récemment au sujet d'un tout autre dossier, Jean-Claude Gilbert, président de l'Association des familles Gilbert, a piqué la curiosité du journaliste en évoquant la réinstallation du monument familial sur son site d'origine. Il a alors confirmé que la stèle de marbre a été rapatriée sur la terre ancestrale, après une longue disparition. Son inauguration a eu lieu le 7 septembre 2013, lors d'un rassemblement des familles Gilbert ayant réuni plus de 250 personnes.

Le monument commémoratif avait été érigé pour la première fois le 6 août 1946, lors d'une «Journée du souvenir» soulignant la venue des pionniers Gilbert en Nouvelle-France. L'événement grandiose avait attiré plus de 3000 descendants en provenance du Canada et des États-Unis. Puis, vers 1965, le monument a disparu à l'occasion de travaux d'élargissement de la Route 138.

«Par un pur hasard, alors que je présentais mon livre autobiographique au Salon du livre de 2011, Louis Gilbert m'a permis de résoudre l'énigme. Lors d'une discussion, il m'a informé que son père, Marc Gilbert, un



Revenu sur son site original, le monument commémoratif des familles Gilbert avait été égaré à la suite de l'élargissement de la Route 138 dans les années 1960. (Photo gracieuseté)

des organisateurs de la «Journée du souvenir» de 1946 et ingénieur au ministère de la Voirie, a trouvé la partie principale du monument dans le fossé lors de travaux effectués sur la Route 138 durant l'été 1965. Il l'a récupéré avec ses fils et installé sur son terrain à Boischatel, sur le bord de la rivière Montmorency», raconte M. Gilbert.

D'un commun accord, il a été convenu que le monument devait retourner à son endroit original. Un processus long et ardu a été enclenché en vue de sa réinstallation sur un petit lot de 10 pieds sur 10 bordant la 138. Cette parcelle numérotée 3 056 235 au cadastre du Québec s'avère la seule partie de la terre ancestrale encore propriété des Gilbert après 332 ans. Elle avait été cédée en 1946 aux familles Gilbert par Philomène Gagné, veuve de Pier-

re Gilbert, alors propriétaire de la terre ancestrale. L'ancêtre Étienne Gilbert avait acheté cette terre en 1683. Ses descendants l'ont possédée jusqu'à sa vente en 1949.

Défis et embûches

L'aventure n'a pas été simple, se rappelle Jean-Claude Gilbert. Un comité de sept descendants a mis deux ans à mener à bien ce projet patrimonial. Première difficulté rencontrée, le propriétaire de la terre ancestrale ne reconnaissait pas la cession d'une parcelle aux familles Gilbert, pour l'érection du monument commémoratif. Ensuite, pour compliquer les choses, le lot en question n'était pas correctement situé sur le cadastre, se retrouvant le long du Chemin du Roy plutôt que de la Route 138. Une modification au registre cadastral a été rendue possible grâce à une photo aérienne d'époque.

«Après avoir obtenu les documents cadastraux requis, nous avons planifié les différentes étapes pour la réalisation du projet. Le budget s'est élevé à 3000\$ pour les travaux incluant la restauration du marbre et son transport, la préparation du terrain, le coulage du socle en béton, l'installation du marbre sur le socle à l'aide d'une pelle mé-

canique et l'aménagement du terrain», précise M. Gilbert, ajoutant que des corvées ont été organisées pour réduire les frais.

Pour aider à financer le projet patrimonial, le comité organisateur a eu l'audace de mener une sollicitation de commandites auprès d'une vingtaine d'entreprises du Québec dont le propriétaire est un Gilbert. Enfin, les revenus provenant de l'inscription des participants au grand rassemblement des Gilbert de septembre 2013 et les dons volontaires ont permis de boucler le budget de cette saga familiale.

Moments marquants

1683 – installation de l'ancêtre Étienne Gilbert à Saint-Augustin

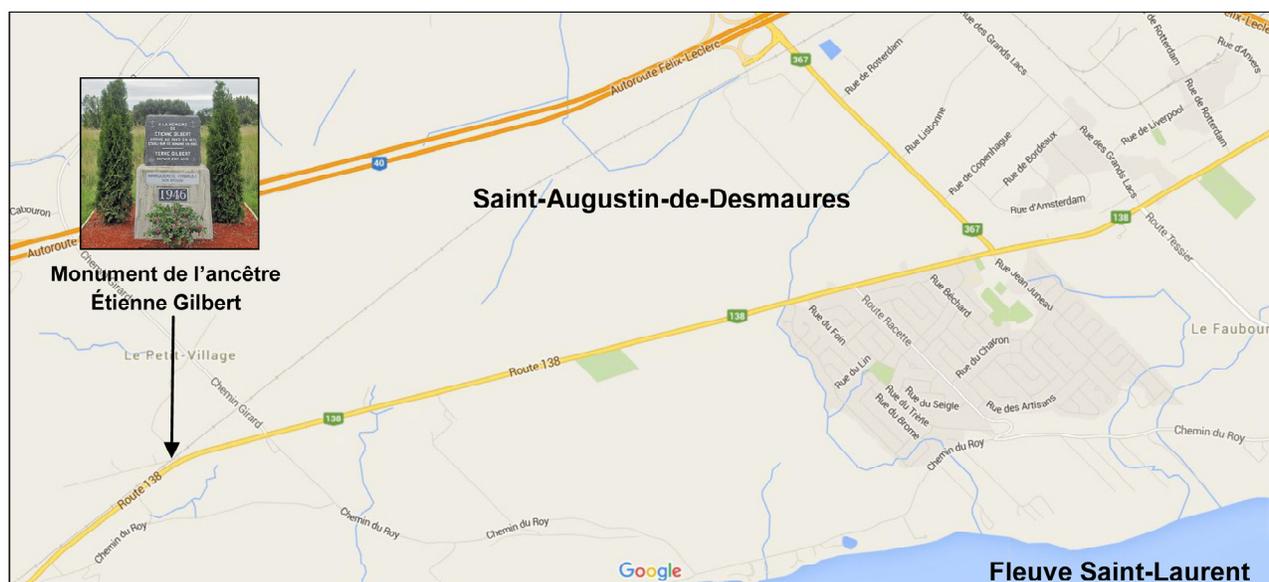
1946 – implantation d'un monument commémoratif

1949 – vente de la terre ancestrale par les descendants

1965 – disparition du monument lors de l'élargissement de la Route 138

2013 – retour de la stèle sur son site original

Source : TC Media Québec



Le monument commémoratif est érigé sur un lot de 10 X 10 pieds extrait de la terre ancestrale, à quelques 200 pieds (environ 60 mètres) au sud-est du numéro civique 574 de la route 138.



Avez-vous la mentalité d'un seigneur ou celle d'un censitaire ?

Au Québec d'aujourd'hui nous sommes fiers d'avoir préservé notre langue française. Danny Laferrière nous a fait honneur en devenant un Immortel de l'Académie française. Le Common Law du système britannique a supplanté les lois écrites et tatillonnes de la Convention de Paris du régime français. La démocratie politique est désormais en propension dans tous les pays du monde. Il faut admettre que le système capitaliste de gestion mondial de l'économie est devenu une réalité concrète dans le monde entier. Suite à l'abolition du système seigneurial, les parlements de Québec et d'Ottawa s'affairent à adopter des législations sous l'égide bien tolérante des Nations unies. Ainsi va la vie !

Nous nous questionnons sur la meilleure façon d'entretenir notre environnement. Au Québec, cette relation a été vécue d'une façon très particulière. En effet, à partir d'un régime féodal

du Moyen-Âge, nous avons d'abord préservé et ensuite transformé une adaptation du régime seigneurial de tenue des terres venant de France. Le chanoine Lionel Groulx décrit en long et en large cette transformation graduelle à partir des années

1660.¹ La naissance laborieuse de la colonie entre 1534 et 1660 a été suivie d'une longue et prospère période où les seigneuries excellaient jusque vers 1850. Les historiens reconnaissent que près de cent ans de régime anglais n'ont pas suffi pour faire disparaître ce mode de gestion ingénieux et traditionnel des terres de nos ancêtres.

L'historien Maurice Séguin a approfondi ce sujet que nous trouvons tellement pertinent et nous questionne au sujet de la mentalité des Québécois.² Le moule de la pensée des Seigneurs et celle des Censitaires reproduit-il encore de nos jours des roitelets et des serviteurs. Le beau travail de Léon Roy précise l'importance de cette division des terres qui a forgé le coutumier, la richesse et les désirs des premiers Saint-Pierre au village des Aulnaies.³ Suite à notre étude du rôle des seigneurs Juchereau, Papineau et De Gaspé, nous allons porter notre

attention sur la mentalité des censitaires en relation avec celle des seigneurs. Les devoirs des uns envers les autres et leurs relations envers leur milieu de vie. Une première et ferme constatation de Maurice Séguin est la suivante: « Rien dans les capitulations n'abolit le régime seigneurial. » Je me demande même si mon arrière-grand-père Louis-Gédéon (1853-1892), mon grand-père Joseph (1892-1952) et mon père Raymond (1910-1994) qui ont tellement bien préservé leur religion et leur langue ne vivaient pas avec les mêmes valeurs et la même fierté que celles qui étaient partagées par les seigneurs et leurs serviteurs.

Un second constat de Lionel Groulx décrit cette connivence et ce bénéfique réciproque : « *La valeur du système seigneurial réside en une entreprise de collaboration entre un chef de grand domaine et une équipe de défricheurs ou de petits propriétaires.* » C'est le Seigneur qui

faisait acte de foi et hommage au souverain. Il en découla des obligations importantes telles que le maintien de la justice et d'un moulin banal, aveu de démembrement avec cartes de division des terres et un rapport sur l'état local de l'économie. Des reconnaissances



sociales étaient rattachées au poste clé de Seigneur du pays. Toutefois, les postes de prestige étant peu nombreux, les enfants des seigneurs ne pouvaient profiter de la sécurité d'une terre neuve assurée aux descendants des censitaires.

Un troisième constat majeur, partagé par Groulx, concerne les censitaires, on dirait le peuple de nos jours. Les historiens reconnaissent leur contribution et leur travail accompli : « *Cet engagé, ce fils d'habitant est installé sur une étendue de terre comme nul n'en possède en France.* » En retour, cette situation privilégiée l'était beaucoup moins pour ceux qui vivaient sur des terres de roches et difficiles à exploiter une fois les revenus de la forêt taris. Ils payaient bien des cens et rentes minimales au seigneur, mais cela était peu en comparaison du système actuel d'achat et de spéculation sur le bien foncier. Ils ont fondé des familles nombreuses



qui ont sauvé la race et leur âme. Ils obéissaient ainsi à la fois au pape et au roi. Ils ont aussi construit des routes qui ont remplacé le canot sur le Saint Laurent et ses affluents. Le travail de la terre et la vie paroissiale devinrent tellement prospères que les surplus de production de denrées ne trouvaient plus preneurs. L'abondance alimentaire des agriculteurs du Québec se retrouve aujourd'hui aux quatre coins du monde, tout comme le surplus de la productivité des pays du sud se retrouve désormais dans nos supermarchés.

La mentalité des seigneurs a donc côtoyé de près celle des censitaires. Groulx présente la période de 1713 à 1755 comme un cheminement de paix et de progrès qui a précédé la conquête. La production agricole s'accéléra et la population atteignit plus de 60 000 personnes qui vivaient en harmonie avant la conquête. Il me semble toutefois important de noter que cette paix relative ne sera guère dérangée après la conquête malgré le fait que le régime britannique n'abolira le coutumier des travaux et des jours que vers 1850. L'exode rural suivra au début du siècle dernier.

Le seigneur a été remplacé par le maire du village et un gouvernement provincial traditionaliste a maintenu un pouvoir religieux et étatique. Les censitaires modernes seront mués dans un premier temps en des membres de l'union des cultivateurs catholiques au début du vingtième siècle et finalement en producteurs agricoles, progressistes et capitalistes, membres de fédérations spécialisées. Ainsi, ces censitaires contemporains du

grand capital se voient dévolus de protéger l'environnement tout en produisant de façon de plus en plus économique des aliments de qualité. La mentalité des seigneurs s'est mutée en celle d'entrepreneurs. Celle des censitaires en celle d'ouvriers spécialisés à la solde du capital. Êtes-vous un moderne travailleur syndiqué ou un entrepreneur dynamique ? La responsabilité première de gestionnaire des lois de la Nature demeure intacte et de plus en plus préoccupante. Bientôt, ces vérités seront confrontées à celles d'une encyclique venant du moderne pape Benoît. Dans *Caritas in Veritate*, il affirme : « *l'écologie humaine est un impératif.* » Le choix d'un style de vie respectueux de l'environnement se doit de préserver le patrimoine de la création. Nos ancêtres vivaient ainsi et nous devons bientôt nous y astreindre de plus en plus. La mentalité du censitaire vivant en harmonie avec son seigneur devra revivre. Le philosophe Thomas de Koninck dirait : « *La primauté revient à la conscience de chacun.* »▲

Claude André St-Pierre, Agronome, Numéro 43

¹ Groulx, Lionel, 1960. *Histoire du Canada Français.*

² Séguin, Maurice, 1947. *Le régime seigneurial au pays du Québec.* in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 3, 382-402.

³ Roy, Léon, 1951. *Les terres de la grande-anse des Aulnaies et du Port-Joly.*



Un grand ménage

Suite du numéro de janvier 2023. Le grand ménage, numéro 47 de *Nos Racines* paru en 1979.

Les revenus générées par ces biens sont suffisants pour financer un système scolaire naissant. Mais lord Amherst continue à lorgner la propriété de ces biens.

À Londres, le duc de Portland appuie sans réserve le projet d'écoles « anglicisantes ». Il écrit à Milnes, le 12 juillet 1800 : « Je n'appuie pas seulement les sentiments exprimés par l'évêque de Québec et par le Conseil exécutif, mais je suis d'opinion que les écoles gratuites proposées à cet effet devraient être établies à la condition expresse que l'anglais serait enseigné gratuitement aux enfants des sujets de Sa Majesté résidant dans le district pour lequel de telles écoles seraient établies, sans aucune restriction quant au nombre de ces élèves. »

Lors de la séance du 7 février 1801, le juge député de Bonne saisit la Chambre d'Assemblée d'une pétition de divers habitants de la ville et du district de Trois-Rivières demandant l'aide gouvernementale pour établir une école « pour y enseigner les deux langues, si indispensablement nécessaires en cette province, et les premiers principes des sciences ». Une semaine plus tard exactement, on procède à la première lecture du « bill pour l'établissement des écoles gratuites et l'avancement des sciences dans cette province ». La deuxième lecture a lieu le 20 février et, le lendemain, le député Joseph-François Perrault présente un nouveau projet de loi « pour établir des écoles publiques dans les paroisses du Bas-Canada ». La mesure a l'heur de déplaire à quelques députés, car le 28 février John Young, appuyé par James Cuthbert, propose que le « bill Perrault » soit mis de côté, ce qui est accepté par un vote de seize contre sept.

Le 10 mars, le projet de la loi initial subit sa troisième lecture puis il est acheminé au Conseil législatif qui y apporte quelques modifications, lesquelles sont ensuite discutées par la Chambre d'Assemblée. Le 24 mars, le texte modifié est définitivement accepté par les députés. Deux semaines plus tard soit le 8 avril, lors de la clôture de la session, le lieutenant-gouverneur décide de ne pas accorder la sanction royale au projet de loi, mais de la réserver en attendant la décision royale à ce sujet. Le Conseil privé de Sa Majesté se prononcera favorable-

ment sur la loi, le 7 avril 1802.

L'article premier de la loi scolaire de 1801 autorise le gouverneur à nommer les syndics « des écoles de Fondation royale en cette province et de toutes autres institutions de Fondation royale pour l'avancement des sciences » et « ils seront habiles et capables suivant la loi d'acheter, prendre, avoir, tenir, recevoir, jouir, posséder et détenir sans licence, en main-morte ou lettres d'amortissement, tous établissements, terres, possessions et immeubles, argent, effets, biens et immeubles qui seront ci-après payés, donnés, concédés, achetés, appropriés, testés ou légués en aucune manière ou voie quelconque, pour et en faveur desdites écoles et Institutions de Fondation royale pour les fins de l'éducation et pour l'avancement des sciences dans cette province. »

L'article quatrième autorise le gouverneur ou son représentant à nommer le président et les divers officiers de la corporation, lesquels pourront faire tous les règlements nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Mais la sanction du gouverneur est nécessaire pour la mise en application de tous les règlements. Le même article soustrait à la loi scolaire de 1801 les écoles déjà établies :

« Pourvu aussi que rien ici contenu n'aura rapport ou ne sera entendu avoir rapport, ni préjudicier directement ou indirectement aux communautés religieuses qui existent maintenant de fait, ni à aucune maison d'école ou institution qui existe aussi de fait dans cette province, ni à aucunes corporations légalement établies ou qui seront ci-après établis par des individus pour les fins d'éducation. »

Le rôle des commissaires se définit dans les articles cinq, six et sept. Nommés par le gouverneur, ils seront responsables du choix d'un terrain pour construire l'école qui devra aussi servir de logement pour le ou les maîtres d'écoles.

À suivre dans le numéro d'avril 2023...



BRUNCH PRINTANIER DE L'ASSOCIATION LÉVESQUE INC



Les membres de l'Association Lévesque Inc., leurs familles et leurs amis sont conviés à notre « **Brunch** » du printemps. Depuis 2020, cette activité printanière n'avait pu être tenue pour des raisons de santé publique que je n'aurai point besoin de vous rappeler.

Cette année, nous avons le bonheur de pouvoir renouveler avec nos traditions de se réunir après l'hiver. De plus, il est important de souligner que 2023 sera une année mémorable. Il s'agit de notre **25^e anniversaire** comme association. En effet, Rivière Ouelle accueillait notre première réunion il y a déjà 25 ans (1998). Quoi de mieux qu'une érablière pour se rencontrer, échanger et se sucrer le bec!

Nous vous donnons rendez-vous à l'érablière du Mont St-Michel de **Victoriaville** le samedi 6 mai prochain à 10h30. L'accueil se fera dès 9h30. Venez en grand nombre souligner l'arrivée du printemps et nos 25 ans. Vous retrouverez plus de détails dans la fiche d'inscription suivante.



Très hâte de vous voir !



*Association Lévesque Inc.
Levesque Association Inc.*



Rencontre printanière des Lévesque et leurs amis le **6 mai 2023**
Spring Meeting for Levesque and friends on May 6, 2023
À 10h:30 / at 10:30 a.m.

Érablière Mont St-Michel

2700 Boul. Bois-Francs sud – Victoriaville, Qc. G6S 0N2

<https://www.receptionerablierestmichel.com>

FICHE D'INSCRIPTION / REGISTRATION FORM

Nom du participant
membre

Membre

Invité(e) non

BRUNCH / BUFFET : \$30.00* valeur de plus de 40\$ (taxes et pourboire inclus)

Enfants 12 ans et moins GRATUIT

Menu traditionnel de la Cabane à Sucre

Adultes : _____ X \$30.00 = _____

Enfants : _____

TOTAL = _____

Veillez **libeller votre chèque à l'ordre de: Association Lévesque Inc.** et le faire parvenir **avec ce formulaire** d'inscription à l'adresse suivante (ou par versement bancaire **Interac** et par courriel à tresorierlevesque@gmail.com)

Pour le versement bancaire Interac : La Question de sécurité suggérée est : L'année d'incorporation de l'Association. Réponse : **1997**

Envoyer à: **Alain Lévesque, Trésorier : 6262, rue des Zinnias, Québec, Qc, G1G 1J9**

Pour plus d'informations: Tél : 418-624-0124 tresorierlevesque@gmail.com

Faire parvenir votre inscription AVANT le 22 avril 2023

Les membres du Conseil d'administration espèrent vous accueillir en grand nombre, samedi le 6 mai à partir de 9h:30
Sylvain Lévesque assurera la partie musicale

*Les frais d'inscription ne sont pas remboursables

Questionnaire *pour les associations* (février 2023)

Nom de la famille organisée en association _____

Année de création de votre association : _____

Publiez-vous un bulletin ? oui _____ non _____

Fréquence (nombre de fois par année) : _____

Sous forme papier _____, électronique (Internet) _____ ou les deux _____

Cette publication a-t-elle un responsable? oui _____ non _____

Un comité de rédaction ? oui _____ non _____

Diffusez-vous à l'occasion une infolettre ou une lettre du président? oui _____ non _____

Avez-vous encore au moins un généalogiste attiré? oui _____ non _____

Avez-vous un site Internet? oui _____ non _____ Est-il à jour? oui _____ non _____

Avez-vous une page Facebook : oui _____ non _____

Vos membres sont-ils informés de l'existence des *Nouvelles de Chez nous* ? oui _____ non _____

Faites-vous circuler cette publication parmi vos membres? oui _____ non _____

Vos membres sont-ils informés de l'existence du site www.fafq.org ? oui _____ non _____

Enregistrer le document et expédiez-le à yboisvert@fafq.org

Si vous souhaitez-nous transmettre un commentaire en rapport avec ce sondage, veuillez le transmettre à yboisvert@fafq.org

SVP une réponse par association, de préférence par le président